



## **Faire de la connectivité écologique une priorité de l'aménagement durable des forêts**

---

**Mémoire de l'Initiative québécoise Corridors écologiques  
(IQCÉ) dans le cadre des consultations sur l'avenir de la forêt**

---

*Remis au Ministère des Ressources naturelles et des Forêts*

**12 avril 2024**



## À propos de l'IQCÉ

L'Initiative québécoise Corridors écologiques (IQCÉ) a été lancée par Conservation de la nature Canada (CNC) en 2017. Son objectif est d'accélérer la conservation de milieux naturels connectés par des corridors écologiques. L'initiative propose une approche collective de l'aménagement du territoire aux acteurs provinciaux et municipaux, aux propriétaires de lots boisés et de terres agricoles, et à d'autres acteurs clés. Des activités de planification stratégique, de conservation de la nature, d'acquisition de connaissances, de mobilisation, de renforcement des capacités et d'accompagnement sont réalisées au sud du 49e parallèle.

Coordonnée par CNC, l'IQCÉ est menée par un regroupement de 10 organismes et mise en œuvre par une centaine de partenaires. Les maîtres d'œuvre sont Nature-Action Québec, Corridor appalachien, Éco-corridors laurentiens, Capitale Nature, le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais, Horizon-Nature Bas-Saint-Laurent, Environnement Mauricie, la Fiducie de conservation des écosystèmes de Lanaudière et le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec. Les partenaires nationaux sont le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) et le Réseau de milieux naturels protégés (RMN).





## PARTENAIRES PROVINCIAUX



## CONTRIBUTEUR APPUYANT LA DÉMARCHE

Merci à Louis Parenteau, biologiste (ABQ # 3316) indépendant



Madame la ministre,

**L'IQCE salue les efforts déployés par le gouvernement pour avoir amorcé cette démarche de consultations sur l'avenir de nos forêts auprès des parties prenantes, tant au niveau régional que national, à la suite de l'appel du Forestier en Chef<sup>1</sup>.** En effet, le statu quo autour du régime forestier est intenable à plusieurs égards :

- Le cadre de gouvernance est complexe et manque de souplesse ;
- La planification aux différents niveaux n'est pas suffisamment concertée et est mal adaptée au contexte multiusage ;
- Les impacts positifs de l'aménagement forestier durable sont insuffisants ;
- Les défis d'adaptation des propriétaires forestiers et leur vulnérabilité face aux catastrophes naturelles sont amplifiés par le manque d'outils à leur disposition ; et
- Il manque de nouveaux outils de conservation adaptés à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Kunming-Montréal, notamment le 30 % d'aires protégées écologiquement représentatives et bien reliées d'ici 2030.

Face à ces défis, **la consultation organisée par votre Ministère est une opportunité pour faire émerger un régime qui renforce la résilience des forêts.** Le moment est important puisque les conséquences d'une telle réforme du régime forestier s'étendent sur le long terme et concernent notre futur économique, social, climatique et notre capacité ou non de protéger nos écosystèmes à leur juste valeur.

Ce mémoire de l'IQCE apporte des éléments justifiant l'importance de la connectivité écologique et quelques recommandations concernant la réforme du régime forestier.

**La connectivité écologique est une alliée incontournable pour la résilience des forêts présentes et futures.**

**Les corridors écologiques sont essentiels pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques et pour préserver la biodiversité.** Le maintien de la connectivité écologique entre îlots forestiers permet de faciliter le déplacement de la faune entre les habitats et favorise la dispersion de la flore. Préserver et restaurer cette connectivité est essentiel pour maintenir les écosystèmes en santé et soutenir leur diversité biologique, contribuant ainsi à leur équilibre. Elle contribue également à améliorer les services que nous rend la nature. La connectivité renforce donc la résilience des écosystèmes et agit comme alliée dans l'adaptation des milieux face aux changements climatiques.

---

<sup>1</sup> Bureau du Forestier en chef, [Feux de forêt de l'été 2023](#), 2023



## **Un régime forestier qui intègre la connectivité écologique permettra d'atteindre les objectifs de conservation de la biodiversité favorisant ainsi significativement la résilience des forêts du Québec.**

Nous regrettons que **la connectivité écologique ne soit pas intégrée dans les préoccupations de la consultation sur l'avenir des forêts**. Aucune mention de la connectivité écologique n'est faite dans les documents transmis par le Ministère. Elle est incontournable dans un contexte où la forêt se transforme et où les menaces qui pèsent sur la biodiversité s'aggravent. Se contenter des aires protégées, non connectées entre elles, sera insuffisant pour atteindre les objectifs de conservation dans l'aménagement du territoire forestier. Intégrer la connectivité écologique dans le régime forestier actuel permettrait de favoriser la résilience des forêts au Québec. **Rappelons que la connectivité écologique est reconnue dans les cibles 2, 3 et 12 de l'Accord Kunming-Montréal<sup>2</sup> auquel le gouvernement du Québec s'est déclaré lié.**

## **Les corridors écologiques sont une solution gagnant-gagnant pour un développement régional durable.**

L'intégration des corridors écologiques dans l'aménagement forestier, ce n'est pas choisir entre le développement régional et la préservation de la nature, bien au contraire. En plus des bienfaits écosystémiques qui découlent d'une meilleure connectivité entre les îlots forestiers, les corridors écologiques sont compatibles avec des activités comme le récréotourisme, l'agriculture et l'aménagement forestier durable. Par leur contribution au développement économique régional, ces activités gagneraient en durabilité si la connectivité écologique était intégrée dans leur planification. **Parallèlement à une mise de l'avant d'une combinaison d'usages favorable pour le maintien des espèces, la connectivité écologique s'inscrit dans l'Axe 1 pressenti dans le Plan Nature 2030 : « Donner davantage accès aux Québécoises et aux Québécois à la nature et atteindre la cible de conservation de 30 % du territoire d'ici 2030 »<sup>3</sup>.**

## **Le maintien des corridors écologiques dans le prochain régime forestier demande des changements en matière de gouvernance et de pratiques forestières.**

Les membres de l'IQCÉ estiment que plusieurs modifications sont nécessaires pour améliorer le régime forestier en place et aller au-delà d'un statu quo qui ne cadre malheureusement plus avec l'accélération des changements climatiques. Une gestion régionale décentralisée

---

<sup>2</sup> Convention sur la diversité biologique. 19 décembre 2022. Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-04-fr.pdf> (consulté le 18 mars 2024).

<sup>3</sup> Cabinet du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, [Plan Nature 2030 - Un investissement historique de 200 M\\$ pour soutenir les initiatives de conservation dans le sud du Québec](#), 16 décembre 2022.



permettrait un plus grand arrimage des autres valeurs de la forêt publique. **Les valeurs de la forêt, autre que la primauté de l'exploitation forestière, doivent être valorisées.** L'IQFF soutient plusieurs avenues d'intérêt pour améliorer la gestion des forêts du Québec :

- **Investir davantage en science** pour mieux comprendre l'impact des changements climatiques sur nos forêts et les pistes d'adaptation nécessaires pour y faire face. Comme admis par le Forestier en Chef, « la forêt de demain ne sera pas celle d'aujourd'hui et elle sera encore plus différente de la forêt du passé »<sup>4</sup>. Les chercheurs, les scientifiques et les organismes du milieu de la conservation sont importants à impliquer dans le choix des pratiques forestières, pour assurer la pérennité et la restauration de nos forêts.
- **Renforcer les instances de concertation** pour mobiliser tous les acteurs qui influencent les forêts privées et publiques et augmenter la prise en compte de la connectivité écologique dans les décisions. Cette concertation renforcée pourrait se traduire via :
  - Une collaboration accrue entre les différents acteurs qui influencent l'aménagement du territoire. Les [nouvelles OGAT](#) créent de nouvelles obligations pour les MRC d'identifier les corridors écologiques. Dans ce contexte, la concertation entre décideurs de tous les paliers de gouvernement, les chercheurs, les organismes experts en matière de conservation de la nature, et les propriétaires privés de milieux naturels, est incontournable pour identifier et préserver le maintien des réseaux écologiques ;
  - La création d'un fonds du Ministère pour financer la participation des OBNL, les organismes experts en matière de conservation de la nature et divers groupes d'intérêt aux instances de concertation, comme les tables GIRT ;
  - La précision des plans de protection et de mise en valeur des forêts privées régionales intégrés pour l'aménagement du territoire afin de s'assurer de l'application des conclusions énoncées ;
  - La création d'outils qui vont valoriser le maintien du couvert forestier à long terme et contribuer à l'atteinte des objectifs de protection de la biodiversité.
- **Rétablir un processus de planification unifié, concerté, complet et cohérent** qui :
  - Intègre les différentes ressources, usages et valeurs pour le développement, aux échelles appropriées, de visions à long terme guidant les actions ;
  - Assure un engagement et une participation effective des parties prenantes au sein du processus par un traitement équitable des différents usagers du territoire ;
  - Prend en compte des corridors écologiques dans le choix des sites pour les aires d'intensification de la production ligneuse.

---

<sup>4</sup> Bureau du Forestier en chef. [Le Forestier en chef recommande au gouvernement du Québec d'entreprendre une vaste réflexion sur l'aménagement de la forêt publique québécoise](#), 5 septembre 2023



- **Poursuivre la mise en place d'un dialogue sincère et sérieux entre le gouvernement du Québec et les communautés autochtones<sup>5</sup>** qui :
  - Écoute les solutions fondées sur la nature en matière d'adaptation, pour améliorer la résilience des forêts, et permettre les usages traditionnels de la forêt et par conséquent, la résilience du mode de vie autochtone ;
  - Applique dans les décisions du Gouvernement concernant les forêts, le principe de consentement, préalable, libre et éclairé comme énoncé dans la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
- **Appliquer le principe de résidualité, destiné à protéger les forêts publiques<sup>6</sup>** : l'exploitation de la forêt publique ne devrait être réalisée que lorsque l'offre de la forêt privée ne suffit pas à la demande, et ce, avant l'intégration des subventions de l'État dans le calcul des coûts-bénéfice.

Par ailleurs, l'IQCF juge important de développer des pratiques forestières favorisant la résilience des écosystèmes et le maintien des services socio écologiques attendus. Développer des pratiques calquées sur l'évolution naturelle des forêts tout en tenant compte des changements globaux présents et à venir sont clés pour préserver la biodiversité dont dépendent nos activités socio-économiques forestières.

Dans un contexte de changements climatiques et de perte de la biodiversité, un régime forestier actualisé devrait :

- **Conserver les acquis de l'aménagement écosystémique forestier** : nous ne pouvons nous permettre d'attendre 10 ans pour refondre l'intégralité du régime forestier. Héritier du rapport de la Commission Coulombe, l'aménagement écosystémique comprend des cibles de protection des vieilles forêts qui est important pour assurer la pérennité de nos forêts. Un régime forestier bonifié est incontournable et ne doit pas faire table rase des pratiques forestières fondées sur l'évolution naturelle de la forêt.
- **Anticiper et être proactif dans la gestion de risque.**

Enfin, l'IQCF pense que plusieurs outils sont à la portée du Ministère des Ressources naturelles et des Forêts pour à la fois protéger les écosystèmes forestiers et leur valeur pour la biodiversité, tout en permettant d'autres activités sylvicoles comme la mise en place d'outils plus flexibles, notamment des zonages favorisant la conciliation des usages.

---

<sup>5</sup> « [Tables de réflexion sur l'avenir de la forêt - La vision du Forestier en chef ignore les droits des Premières Nations](#) », La Presse, 6 avril 2024.

<sup>6</sup> Aile parlementaire du Parti québécois. [Le gouvernement doit agir pour réguler le prix du bois, selon le Parti Québécois](#). 13 mars 2024. (consulté le 07 avril 2024)



## Maintenir la connectivité écologique pour nos écosystèmes requiert de la cohérence à l'échelle gouvernementale.

Si le futur régime forestier en terres publiques n'inclut pas des mesures de conservation adéquatement réfléchies en termes de corridors, la connectivité écologique ne pourra être maintenue et les forêts seront moins résilientes. Alors que le plan de protection du caribou forestier se fait toujours attendre, intégrer la connectivité écologique dans la réflexion sur l'avenir des forêts démontrerait l'alignement du gouvernement sur l'axe 2 pressenti dans le Plan Nature 2030 : « Agir sur les menaces qui pèsent sur la biodiversité et protéger nos espèces menacées et vulnérables ». Inclure la connectivité écologique dans le processus de réflexion contreviendrait aux engagements de préservation de la biodiversité énoncés par le gouvernement à la COP 15 en décembre 2022<sup>7</sup>.

## Plusieurs exemples de corridors forestiers en terres privées existent déjà au Québec.

L'activité forestière en terre privée devrait être considérée sous un autre angle que la foresterie actuelle en terre publique. La majorité des propriétaires de lots boisés s'assurent de maintenir le couvert forestier et permettent d'éviter la conversion de l'usage de leur terre, par exemple, de la forêt vers un développement immobilier.

L'exemple du Corridor appalachien en fait partie. La portion québécoise des Montagnes-Vertes a été reconnue comme étant un lien prioritaire au maintien de la connectivité écologique sur l'ensemble de la province naturelle des Appalaches nordiques et de l'Acadie. L'organisme y déploie une stratégie de conservation fondée sur l'identification du réseau écologique (noyaux, corridors et hotspots de biodiversité) et la collaboration avec les propriétaires fonciers. Les différents objectifs visés par les propriétaires, qu'ils soient la protection, l'aménagement forestier ou les activités récréatives, sont pris en compte dans l'offre des outils proposés pour préserver les milieux forestiers. Ceci crée une vaste mosaïque de projets qui reflètent les valeurs de la communauté et qui bénéficient à tous.

## Conclusion

Les forêts font partie du patrimoine commun du Québec puisqu'elles sont :

- Représentatives de notre identité et gage de fierté ;
- Sources de développement économique ;
- Propices à des usages multiples (traditionnels pour les communautés autochtones, touristiques, chasse ou villégiature) ;
- Des alliées face au dérèglement climatique et des refuges incontournables pour la biodiversité lorsqu'elles sont en santé.

---

<sup>7</sup> Cabinet du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, [Protection de la biodiversité - Québec annonce 650 M\\$ en vue d'un ambitieux Plan Nature pour 2030](#), 6 décembre 2022



Puisque la forêt d'aujourd'hui n'est ni celle d'hier ni celle de demain, il est indispensable de s'unir et de collaborer, pour adapter le régime forestier vers plus de concertation et de cohérence.

L'IQCÉ estime que le prochain cadre de gouvernance forestière devra conserver les acquis précieux de l'aménagement écosystémique des forêts. Il ne devra pas oublier la connectivité écologique qui est une composante indispensable au maintien de la biodiversité. En forêts privées comme publiques, de nouveaux outils d'aménagement, de nouvelles pratiques de régénération de la forêt et des incitatifs doivent être mises en place pour concilier au mieux les multiples usages des forêts, tout en permettant une gestion durable des forêts et favoriser le maintien et la restauration des corridors écologiques. Cette dimension fait partie des engagements du gouvernement du Québec, dans le cadre de l'Accord Kunming-Montréal, et des axes d'intervention du Plan Nature 2030.